

NOTE DE SERVICE N°867

Objet : Allocation complémentaire pour rentrée scolaire.

A compter de l'année scolaire 2014/2015, une allocation complémentaire pour rentrée scolaire est accordée aux agents actifs TAMCA et OE statutaires, et ce au titre de leurs enfants à charge scolarisés dans les cycles préscolaire, primaire et collège dans des établissements autres que ceux relevant de l'IPSE.

Le montant annuel brut de cette allocation complémentaire est fixé à 1800 dirhams.

Les modalités d'attribution de cette allocation sont fixées par note interne.

Cette Note de Service prend effet à compter de l'année scolaire en cours.

Casablanca, le 30 décembre 2014

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Directeur Exécutif Capital Humain,

Jamal GUENNOUNI ASSIMI

